

**Syndicat Intercommunal du Bassin Sud Ouest du Mont Ventoux
194, boulevard Albin Durand
84260 SARRIANS**

Affaire suivie par Bakour Laetitia et Bagnol Noémie

**COMPTE RENDU
Du 25 novembre 2010
A Mormoiron**

L'an deux mille dix et le 25 novembre, les membres du comité syndical se sont réunis à Mormoiron sur convocation qui leur a été adressée selon les formes légales,

MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE: Messieurs Alain GUILLAUME, Guy MOURIZARD, (Aubignan), Alain XAVIER, Georges PEYRONNET, (Beaumes de Venise), Philippe HECKEL, (Bédarrides par Communauté de Communes), Jacques POMIAN (Bedoin), Eric SALVI Jean-Claude FRECHET, (Caromb), Bruno GANDON, (Carpentras), Philippe SOARD, (Lafare), Antoine ALARCOS, Jean-Pierre OLIOSO, (Loriol du Comtat), Alain PICHOT, (Mazan), Pierre MARGAILLAN, (Monteux), Florian LEWONCZUK, Joël VILLON, (Mormoiron), Noël SIMON, Robert GRIMAULT, (Saint Pierre de Vassols), Robert ONDE, Vincent BERANGIER, (Sarrians), Claude ONDE, (Vacqueyras), Pierre COURBET, Robert DUFOUR, (Villes sur Auzon).

ABSENTS EXCUSES : M Guy REY, Vincent SOARD

M Bagnol, maire de Mormoiron souhaite la bienvenue aux délégués présents.

Il précise qu'il est très heureux de nous accueillir dans cette salle du hangar Lamy et nous fait un historique de sa réhabilitation.

M le Président le remercie, et lui confirme qu'effectivement cette salle est très agréable.

M le Président présente Mme Labrousse de la société FCC Consultants, qui en préambule au comité, présente les résultats de l'audit financier dont elle a eu la charge concernant les comptes administratifs du SIBSOMV de 2003 à 2010 inclus. Cette audit avait pour objectif de :

- faire un état des lieux des finances du Syndicat, suite à la saisine de la Chambre Régionale des Comptes
- mettre en évidence les forces et faiblesses du Syndicat en matière financière
- proposer des solutions pour améliorer la gestion financière de la structure

Concernant la section de fonctionnement, il n'y a pas de problème particulier à relever. Mme Labrousse indique que le Syndicat a des dépenses de fonctionnement modestes, sans poste explosif mais elle met en garde contre l'effet « ciseau » à moyen terme. En effet, les dépenses de fonctionnement augmentent à un rythme plus soutenu que les recettes. La principale recette

du Syndicat sont les contributions communales, qui servent à financer pour partie les investissements réalisés par le Syndicat pour les communes membres.

NB : en 2004, 2005 et 2007, les indicateurs financiers concernant l'épargne sont négatifs. Ceci s'explique par la contractualisation et le remboursement de 2 prêts relais (chacun d'une durée de 2 ans) pour le financement des réparations suite aux crues de 2002 et 2003.

Concernant la section d'investissement, la collectivité a bénéficié jusqu'à présent d'un très bon taux de subventionnement (soit 80 %). Le recours à l'emprunt reste assez faible.

Cependant des dysfonctionnements sont notables dans cette section :

- le taux de réalisation des investissements est faible (comparaison entre les prévisions budgétaires et l'exécution réelles) ; ce qui a suscité de colossaux restes à réaliser
- les restes à réaliser (RAR) ont été reportés sans fondement juridique
- la nette diminution des dépenses d'investissements entre 2003 et 2010
- les recettes d'investissement sont tributaires du délai d'encaissement des subventions. Il n'est pas rare qu'une opération payée l'année N par le Syndicat, fasse l'objet de recette de subvention l'année N+2

Afin de pallier à ses dysfonctionnements, dès le vote du budget 2010, un travail d'apurement des RAR a été mené par la Direction, ainsi qu'une réflexion sur la pluriannualisation des projets inscrits dans la convention PAPI. Ceci va dans le sens d'un assainissement de la situation financière du Syndicat

En conclusion, les préconisations de l'analyse financière sont les suivantes :

- Surveiller l'évolution des dépenses de gestion courante afin d'éviter l'effet « ciseau »
- Respecter les principes de la comptabilité d'engagement, mise en place dans les services depuis octobre 2010
- Mettre en place un outil de planification des investissements pour contrôler les appels de fond, notamment les contributions communales
- Avoir une approche « trésorerie » afin de pallier aux décalages temporels entre les notifications et les encaissements de subvention
- Continuer à apurer les RAR, afin de rationaliser le résultat comptable du Syndicat
- Prévenir les blocages des projets d'investissement afin d'optimiser l'aboutissement des projets conformément au calendrier des financements attendus. Cet aspect est plus du ressort des décideurs et particulièrement des élus.

Mme Labrousse termine en précisant qu'elle a rédigé un rapport sur l'analyse financière rétrospective des comptes du Syndicat. Après validation des membres du Bureau, ce rapport est disponible en consultation au siège du Syndicat, pour les délégués des communes membres qui en feront la demande.

A l'issue de la présentation de Mme Labrousse, Mme Bakour intervient pour commenter l'avis de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) suite à leur saisine sur le déficit du compte administratif 2009. L'avis indiquait que suite au re-calcul des Restes à Réalisés (RAR), afin que le budget 2010 soit en équilibre, il fallait l'ajuster à hauteur de 183 567,00 € ; néanmoins, l'avis n'imposait pas la conclusion d'un contrat de prêt pour autant que le déficit

du compte administratif 2009, recalculé par la chambre, soit résorbé par des dispositions budgétaires de réduction des dépenses.

Or, comme Mme Labrousse l'a indiqué dans son analyse financière, au vu du travail de la direction et du service comptable du SIBSOMV pour corriger les dysfonctionnements relevés par la CRC et au vu de l'exécution budgétaire de 2010, le SIBSOMV a endigué son déficit d'investissement. Dans ces conditions, il n'est pas nécessaire d'activer le prêt de 183 567,00 € voté lors du comité du 23 septembre. Un courrier sera fait dans ce sens auprès de l'organisme bancaire ayant autorisé le prêt.

M Bérangier dit que, d'après ce qu'il a entendu de la présentation de Mme Labrousse, cela fait ressortir que de nombreux travaux d'investissement avaient été inscrits budgétairement mais que la plupart n'ont pas été réalisés. Il dit qu'il y a peut-être un manque de personnel au SIBSOMV pour suivre de bout en bout les projets.

Mme Bakour répond que les services du SIBSOMV ont fait leur maximum pour que les projets se réalisent (en particulier les projets inscrits au PAPI). Cependant, il y a des contraintes réglementaires en matière de travaux de protection contre les crues et il y a aussi une réalité politique. Sur les projets, les agents du SIBSOMV ne peuvent débloquent les projets qu'à un niveau technique ou administratif, pour le reste, il est nécessaire que les élus délégués interviennent pour faire avancer ces projets.

La présentation de l'analyse financière rétrospective étant terminée, Mme Labrousse se retire et l'ordre du jour du comité syndical débute.

M le Président ouvre la séance et aborde l'ordre du jour par l'appel.

Le quorum étant atteint l'Assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Onde Robert est proposé comme secrétaire de séance, ce qui est approuvé.

Le compte rendu de la dernière réunion du 23 septembre à Modène est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président charge Mme Bakour de présenter la première question à l'ordre du jour : **LE RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE**

Elle indique que la ligne de trésorerie du Syndicat est arrivée à échéance le 4 novembre 2010, sans encours. Afin de palier au décalage d'encaissement des subventions, il est donc nécessaire de renouveler cette dernière.

Après contact avec divers organismes bancaires, c'est Dexia qui propose l'offre la plus intéressante, compte tenu des besoins du SIBSOMV. Les conditions sont les suivantes :

- Ouverture crédit de trésorerie pour un montant max : 300 000 euros
- Index Eonia + 1,01 %
- Commission d'engagement : 0,20 % du montant de l'ouverture de crédit soit 600 €
- Aucune commission de tirage
- Intérêts calculés mensuellement et payés trimestriellement

Elle propose donc d'autoriser le Président à signer le contrat de prêt avec Dexia

M Claude Onde demande quelles étaient les autres offres. Mme Bakour précise que la Caisse d'Epargne ne faisait une proposition d'ouverture de crédit que de 70 000 € et que la Société Générale imposait plus de contraintes avec notamment un minimum de tirage de 25 000 € lors de chaque mobilisation de fonds et 1500 € de forfait de gestion annuel.

Cette question est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Président passe ensuite la parole à Mme Bagnol. Elle fait état du calcul et du montant de **L'INDEMNITE AU RECEVEUR POUR L'ANNEE 2010.**

Comme chaque année le syndicat a reçu le calcul du montant de l'indemnité de conseil du receveur. Le montant cette année est de 426.07 euros. Le calcul est basé sur une moyenne des dépenses de fonctionnement et d'investissement réalisées sur les trois dernières années (2007-2008-2009). Monsieur Ficquet prétend donc à l'indemnité maximale de 466.98 € brut, à laquelle il faut retenir la CSG et le CRDS soit 426.07 euros.

Le versement de l'indemnité est soumis à l'approbation de l'Assemblée délibérante.

Cette question est adoptée à l'unanimité.

Elle poursuit par **LA DECISION MODIFICATIVE N°5**

Elle indique qu'il y a un complément à apporter à la note de synthèse envoyée avec la convocation au comité syndical, concernant la DM n°5. En effet, il est nécessaire de procéder aux ajustements de la dotation aux amortissements.

Elle indique qu'il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits budgétaires au 2181 « Aménagement de locaux » et ce afin d'acquérir des matériaux pour effectuer des travaux d'amélioration des locaux du Syndicat (isolation des combles et stores).

Elle ajoute, qu'en procédant aux opérations préalables de clôture de l'exercice comptable 2010, il est apparu que les amortissements avaient été insuffisamment dotés au budget primitif de mars. En effet, le changement de 2 postes informatiques en cours d'année a entraîné une dépense supplémentaire d'investissement de 1630,60 €. Il est donc nécessaire de réajuster les crédits en section de fonctionnement afin d'abonder le compte 68 « dotations aux amortissement » de 1630,60 € et de créer la recetteafférente en investissement au compte 28.

Monsieur Salvi intervient pour savoir si le Syndicat ne peut pas bénéficier de subventions d'amélioration de l'habitat en ce qui concerne l'aménagement des locaux.

Monsieur Robert Onde lui indique que c'est la mairie de Sarriens qui est propriétaire des locaux, le Syndicat n'est que locataire, et que par ailleurs ce dispositif ne concerne que les particuliers.

Cette question est adoptée à l'unanimité.

Madame Bakour, intervient pour apporter une précision sur la DM n°2 votée au comité du 23 septembre 2010. Il s'agissait d'un virement de crédit au sein de la section d'investissement, dans l'article 2315. Or le budget du SIBSOMV est voté par chapitre pour la section d'investissement, ce qui ne nécessitait donc pas la prise d'une délibération. La Préfecture de Vaucluse, dans le cadre de ses prérogatives pour le contrôle de légalité, a relevé que l'écriture comptable de cette DM n'était pas réglementaire. Pour les raisons exposées ci-dessus, la DM n°2 doit être retirée, sans conséquence pour l'ajustement comptable des crédits au sein de l'article 2315.

Monsieur Gandon est ensuite chargé de commenter la DEMANDE DE FINANCEMENT A L'AGENCE DE L'EAU RM&C DU POSTE DE TECHNICIENNE DE RIVIERES POUR LA PERIODE DU 1^{ER} JANVIER 2011 AU 31 DECEMBRE 2012

Il s'agit du poste occupé par Mlle Fain. Le financement s'exerce sur 2 années consécutives.

Les missions à rattacher à ce poste :

- Déclaration d'Intérêt Général (D.I.G) – Plan de gestion de la végétation et plan de gestion des sédiments,
- Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien,
- Volet Acquisitions foncières de la convention PAPI (Plan d'Action de Prévention des Inondations)
- Comité départemental « sécheresse » : participation aux réunions du Comité
- Communication : Conseils riverains, Brochure « Mément'H2o » et site Internet
- Gestion des digues classées comme ouvrage de protection contre les inondations
- Suivi des chantiers en rivières : Travaux de réparation post-crue 2008 / Parc Auzon à Carpentras...

Prévisionnel des dépenses– (01/01/2011 au 31/12/2012)

	Année 1	Année 2
Salaires et charges	38 000,00 €	38 000,00 €
Informatique, logiciels	3 000,00 €	1 000,00 €
Mobilier	-	2 500,00 €
Frais de fonctionnement y compris secrétariat	5 000,00 €	5 500,00 €
Petit matériel (GPS...)	4 000,00 €	3 000,00 €
Formation	3 500,00 €	3 500,00 €
Divers	2 500,00 €	2 500,00 €
Total H.T.	56 000,00 €	56 000,00 €

Plan prévisionnel de financement

		Année 1	Année 2	Montant total sur 2 ans
Financeurs	Taux			
AE RMC	Forfait	28 000,00 €	28 000,00 €	56 000,00 €
ETAT	-	-	-	-
CR PACA	-	-	-	-
CG Vaucluse	-	-	-	-
SIBSOMV	50 %	28 000,00 €	28 000,00 €	56 000,00 €
Total H.T	100 %	56 000,00 €	56 000,00 €	112 000,00 €

Il précise qu'il s'agit d'obtenir des subventions, **cette question est adoptée à l'unanimité.**

Puis, il poursuit par la **DEMANDE DE FINANCEMENT A L'AGENCE DE L'EAU RM&C DU POSTE DE CHARGE D'ANIMATION DU CONTRAT DE RIVIERES POUR LA PERIODE DU 1^{ER} JANVIER 2011 AU 31 DECEMBRE 2012**

Le financement s'exerce sur 2 années consécutives.

Les missions à rattacher à ce poste :

- Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien,
- Animation du Contrat de rivières et préparation des Comités Rivières / Suivi administratif et technique du Contrat de rivières
- Lac du Paty à Caromb : assistance au maître d'ouvrage
- Zone des Confines à Monteux : assistance au maître d'ouvrage
- Suivi des actions de sensibilisation à l'environnement : suivi du prestataire
- Cohérence des programmes pluriannuels des cours d'eau
- Aménagement écologique de la zone de Belle île / Bas Malençons
- Etude volume prélevable sur le Sud Ouest Mont Ventoux : participation au COPIIL et COTECH de l'étude
- Communication : Conseils riverains et site Internet,
- Suivi des chantiers en rivières : Chantier post-crue 2008
- Suivi de l'inventaire « zones humides » initié par l'Agence de l'Eau RMC

Prévisionnel des dépenses– (01/01/2011 au 31/12/2012)

	Année 1	Année 2
Salaires et charges	39 000,00 €	39 000,00 €
Informatique, logiciels	3 000,00 €	1 000,00 €
Mobilier	-	2 500,00 €
Frais de fonctionnement y compris secrétariat	5 000,00 €	5 500,00 €
Petit matériel (GPS...)	3 000,00 €	2 000,00 €
Formation	3 500,00 €	3 500,00 €
Divers	2 500,00 €	2 500,00 €
Total H.T.	56 000,00 €	56 000,00 €

Plan prévisionnel de financement

		Année 1	Année 2	Montant total sur 2 ans
Financeurs	Taux			
AE RMC	Forfait	28 000,00 €	28 000,00 €	56 000,00 €
ETAT	-	-	-	-
CR PACA	-	-	-	-
CG Vaucluse	-	-	-	-
SIBSOMV	50 %	28 000,00 €	28 000,00 €	56 000,00 €
Total H.T	100 %	56 000,00 €	56 000,00 €	112 000,00 €

M Margaillan précise qu'il s'agit du poste d'Hervé Oubrier.

Cette question est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Gandon est à nouveau sollicité pour présenter le **DOSSIER « RESTAURATION DES BERGES DE L'AUZON AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES LES CHENES ET L'IMMACULEE CONCEPTION, COMMUNE DE CARPENTRAS » DEMANDE DE FINANCEMENT AU CG VAUCLUSE ET AU CR PACA**

Le projet concerne l'Auzon dans les établissements scolaires Les Chênes et L'Immaculée Conception et s'inscrit dans le cadre de la réparation des dégâts de la crue de décembre 2008. Le projet fait partie de la liste des travaux indiqués aux services de l'Etat.

La crue a provoqué des érosions de berges qui mettent en péril le parking des Chênes ainsi que des chemins sur berges lesquels font l'objet d'une fréquentation importante par le public des deux établissements.

Le projet a donc pour double objectif de :

- Renforcer durablement la stabilité des berges des deux établissements et mettre en sécurité leurs usagers ;
- Revitaliser le site par une restauration écologique à partir de techniques végétales.
- Les techniques retenues sont les suivantes :
 - Végétalisation des berges par bouturage, plantation et ensemencement sur 30 ml ;
 - Mise en place d'une fascine de saules et d'une couche de branches à rejet sur 140 ml.

Le montant du projet avec les divers et imprévus s'élève à 75 000,00 € HT et se décompose comme suit :

Travaux préparatoires	17 494,00 € HT
Mise en œuvre des protections de berge	44 835,00 € HT
Génie civil	1 000,00 € HT
Remise en état des terrains	100,00 € HT
Maintenance des ouvrages	3 255,00 € HT
Divers et imprévus (12,47 %)	8 316,00 € HT
Montant total à financer	75 000,00 € HT

Plan prévisionnel de financement :

Etat	7,8 %	5 845,00 €
Agence de l'eau RMC	20 %	15 000,00 €
Conseil Régional	30 %	22 500,00 €
Conseil Général	20 %	15 000,00 €
SIBSOMV (autofinancement ou emprunt)	22,2 %	16 655,00 €
<hr/>		
Total HT		75 000,00 €
TVA (19,6%)		14 700,00 €
TOTAL TTC		89 700,00 €

Cette question est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Président charge Mme Bakour de présenter la dernière question inscrite à l'ordre du jour : **LA DEMANDE DE FINANCEMENT AU CG, CR PACA ET AGENCE DE L'EAU RM&C POUR LES ETUDES ET LA REALISATION DU DOSSIER DE D.I.G.**

Elle rappelle aux délégués que le SIBSOMV possède un Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien qui définit les interventions nécessaires sur la végétation des cours d'eau (type, fréquence, intensité) en fonction des enjeux recensés, secteur par secteur. Ce PPRE débuté en 2001 a fait l'objet d'une Déclaration d'Intérêt Général sur la base d'un plan de gestion de la végétation. La durée de validité de l'arrêté de DIG est arrivée à son terme.

En outre, il est nécessaire de remettre à jour le Plan de Gestion de la Végétation en fonction des évolutions constatées de la végétation suite aux travaux récurrents. De plus, le Syndicat souhaite se lancer dans la programmation d'un Plan de Gestion des Sédiments à l'échelle du bassin versant, en particulier afin d'assurer une capacité hydraulique aux cours d'eau aval qui sont endigués. Afin d'avoir une vision globale du point de vue sédimentaire sur le bassin Sud Ouest Mont Ventoux, il est nécessaire d'établir les profils en long des lits mineurs des principaux cours d'eau du bassin. Cela nécessite une vaste campagne de relevés topographiques.

Ces études sont nécessaires afin de réactualiser le PPRE du Syndicat du point de vue entretien de la végétation et gestion des sédiments, et d'élaborer le dossier de D.I.G. correspondant.

L'opération comprend l'étude de définition des objectifs de gestion :

- Plan de gestion de la végétation
- Plan de gestion des sédiments : dont travaux topographiques
- Rédaction du dossier de D.I.G.

Le montant de la dépense à financer pour l'ensemble de l'opération s'élève à 95 000,00 Euros H.T. et se décompose comme suit :

Plan de gestion de la végétation	20 920,00 € H.T.
Plan de gestion des sédiments	23 770,00 € H.T.
Relevés topographiques (profils en long)	30 000,00 € H.T.
Elaboration de la D.I.G	12 680,00 € H.T.
Divers et imprévus	7 630,00 € H.T.
Montant total à financer	95 000,00 € H.T.

Plan prévisionnel de financement selon les modalités définies dans le document final du Contrat de Rivières du Bassin SOMV :

Agence de l'eau RMC	30 %	28 500,00 €
Conseil Régional	30 %	28 500,00 €
Conseil Général	20 %	19 000,00 €
SIBSOMV (autofinancement ou emprunt)	20 %	19 000,00 €
<hr/>		
Total HT		95 000,00 €
TVA (19,6%)		18 620,00 €
TOTAL TTC		113 620,00 €

M le Président soulève la contrainte de réaliser des analyses systématiques des sédiments, avant toute opération projetée de curages des cours d'eau et le coût supplémentaire que cela occasionne.

M Bérangier demande si les 95 000 € comprennent lestravaux.

Mme Bakour répond négativement.

M Bérangier dit qu'il est dommage de dépenser autant d'argent uniquement pour des études. M Salvi rebondit sur ces propos, il souligne même qu'il s'agit d'une perte de temps et d'argent car avec l'expérience sur le terrain, les délégués savent où faire un curage sur leur commune.

Mme Bakour les informe que de toute façon il s'agit d'une obligation, qu'à chaque curage il y aura un prix pour l'analyse et qu'il est impossible de faire autrement.

M Guillaume dit qu'il faut se conformer à la réglementation du Code de l'Environnement.
Cette question est adoptée à l'unanimité.

Dans les questions diverses :

M Salvi indique qu'un riverain a posé son grillage en bordure de l'Auzon à Mazan vers la station d'épuration en ne laissant pas un passage suffisant pour l'entretien des berges. Il demande ce que compte faire le Syndicat.

M Margailan l'informe qu'en matière de réglementation le propriétaire n'est tenu de laisser que le passage d'un homme.

M Pichot informe l'Assemblée que ce propriétaire a été mis en demeure par la mairie de Mazan d'enlever ce grillage

M Guillaume s'interroge sur l'avancée de l'étude hydrologique.

Mme Bakour précise que le comité technique de l'étude n'a pas encore validé la méthodologie de calcul des débits et qu'il lui a donc été demandé par la Direction Départementale des Territoires (DDT) de ne pas encore communiquer sur ce dossier. Ce qu'elle peut dire c'est que le bassin versant n'étant plus appareillé en matière de relevés de débits des cours d'eau, cela nuit à la validation d'une méthodologie de calcul des débits de crue. Ceci étant, le prestataire a présenté ses premiers résultats, qui montrent des disparités importantes avec les études déjà faites sur le bassin versant.

Elle indique simplement que l'étude ne sera pas restituée fin 2010.

M Guillaume se réjouit de cette étude qui permettra de débloquent les futurs projets.

Mlle Fain se charge de faire le point sur l'avancée des travaux du programme pluriannuel d'entretien pour les 4 lots. Elle précise par ailleurs que conformément à ce qui avait été demandé lors des précédents comités, les délégués ont été systématiquement avertis du commencement des travaux sur leur commune respective ainsi que les riverains qui le souhaitaient et avaient laissé leurs coordonnées.

M Dufour maire de Villes sur Auzon s'interroge sur l'avancée de l'inventaire des installations phytosanitaires sur sa commune notamment. Des délégués l'informent que ce dossier est probablement suivi par la chambre d'agriculture de Vaucluse.

Mme Bakour évoque la possibilité que cet objet fasse partie des actions du Contrat de Rivières du sud ouest Mont Ventoux. Mme Bakour se renseignera auprès de M Oubrier, l'animateur du Contrat, pour plus d'information et rappellera M le maire de Villes pour le tenir informé.

M Bagnol maire de Mormoiron évoque le problème du seuil « Brissac » sur l'Auzon, qui a subi des dommages lors de la dernière crue. En amont du seuil, il existe une érosion importante des berges, avec des platanes qui menacent de s'effondrer. Il demande donc à ce que des travaux soient prévus.

Mlle Fain explique que le problème de ce seuil est connu depuis de nombreuses années, et qu'il s'agit d'un ouvrage privé qui alimentait l'ensemble des anciens moulins de l'Auzon. Cet ouvrage déjà défectueux en 2004 avait été vu par la Police de l'Eau, qui avait mis en demeure la propriétaire de le réparer ou de le supprimer. L'ouvrage bien que patrimoniallement

intéressant avait été identifié comme nuisant à la continuité écologique (montaison et dévalaison piscicole) de l'Auzon.

En amont il existe une canalisation sous pression, propriété du Conseil Général, qui fait partie du réseau de l'association du Canal de Carpentras, qui a été mise au jour lors de la crue de décembre 2008. Le Conseil Général a prévu d'effectuer les travaux de sécurisation de cette canalisation. Les travaux consistent à réaliser une succession de seuils de faible hauteur pour éviter toutes incisions du lit mineur et dégâts sur la canalisation. Il est prévu de supprimer en intégralité le seuil de « Brissac » lors de ces travaux.

M Courbet souligne qu'il est nécessaire de conserver ce seuil et qu'il s'agit d'une solution de facilité que de le laisser se détruire.

Melle Fain indique qu'il n'y a plus d'usager depuis assez longtemps et que la possibilité de réparer cet ouvrage avait été donnée à la propriétaire en 2004.

M Bagnol maire de Mormoiron, demande une réunion sur le terrain afin de trouver une solution à ce problème, car l'érosion des berges est extrêmement menaçante. M Margaillan demande à ses services d'organiser une rencontre sur place avec les techniciens du Syndicat et les collectivités concernées par ce seuil.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20h15.